

Nombre de conseillers titulaires : 157

Nombre de conseillers présents : 106

Nombre de pouvoirs : 22

Nombre d'absents excusés : 29

- FINANCES

• Approbation du règlement financier et budgétaire de Montrevault-sur-Èvre

Le Conseil Municipal adopte à la majorité des membres présents le règlement financier et budgétaire de la commune de Montrevault-sur-Èvre établi en mai 2018.

• Révision de la feuille de route sur les équipements de la centralité

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents la feuille de route modifiée sur les équipements de la centralité ainsi que la projection financière associée, qui comprend :

- la création d'une maison des associations sur l'îlot Foch (Montrevault)
- la création d'un équipement de médiathèque/ludothèque sur l'îlot Besson avec un nouvel hôtel de ville. Les 2 pourraient être dans une même enveloppe architecturale afin de mutualiser certains espaces.
- la constitution d'une véritable liaison douce entre les 2 centralités, à partir de la coulée verte avec une politique d'acquisitions foncières à engager immédiatement et à prévoir dans la durée.

• Attribution de compensation Mauges Communauté

Le Conseil Municipal fixe à la majorité des membres présents le montant des attributions de compensation, ainsi qu'il suit :

CFE 2015	CVAE 2015	IFER 2015	TASCOM 2015	TAFNB 2015	GIR à verser en 2015	GIR à percevoir en 2015	DCRTP à percevoir en 2015	Rôles fiscaux complément année 2015	TOTAL Fiscalité à reverser
864 192	1 014 164	202 814	65 689	11 926	- 857 003	-	-	18 920	1 320 702

Fiscalité à reverser	Charges nettes transférées	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION
1 320 702	557 781	762 921

Et approuve la régularisation des attributions de compensation des années 2016 et 2017, à opérer sur l'exercice 2018, en y retirant, pour l'année 2016, le montant des charges afférentes à l'entretien des zones d'activités économiques :

VERSEMENT 2016	VERSEMENT 2017	AC Finales	Régularisation 2016 sans entretien ZAE	Régularisation 2017
885 232	885 232	762 921	- 88 551	- 122 311

• Garantie d'emprunt à Immobilière Podeliha pour la construction d'une Gendarmerie à Saint-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal émet à la majorité des membres présents un accord de principe à la constitution d'une garantie d'emprunts à l'appui des emprunts sollicités par l'office public d'habitat « Immobilière PODELIHA » dans le cadre du projet de la construction de la nouvelle gendarmerie de Montrevault-sur-Èvre,

et précise qu'une délibération fixant les conditions exactes de la garantie d'emprunt sera prise dès que l'office public d'habitat « Immobilière PODELIHA » aura contracté l'emprunt.

• **Subvention pour l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel d'Angers**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'attribuer une subvention d'un montant de 550 € à l'association des conciliateurs de justice de la Cour d'Appel d'Angers.

• **Subvention exceptionnelle à l'association Èvre et Bocage**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres d'attribuer une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association Èvre et Bocage.

• **SIEML – Travaux éclairage public - Dépannages**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres les travaux de dépannage comme indiqués ci-dessous et accepte le versement des fonds de concours en conséquence :

Communes	Numéro devis	Montant Net de taxe	Fonds de concours – 75 %
Saint Rémy en Mauges	316.18.86	873,81 €	655,36 €
Saint-Pierre-Montlimart	313.18.110	364,50 €	273,38 €
Saint-Pierre-Montlimart	313.18.118	850,25 €	637,69 €
TOTAL		2 088,56 €	1 566,43 €

• **SIEML – Desserte du lotissement La Gabardière 2 au Fief-Sauvin**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents les travaux de desserte du lotissement La Gabardière 2 au Fief-Sauvin et accepte le versement des fonds de concours d'un montant de 40 638,91 € net de taxe pour la prestation éclairage public ainsi que pour le génie civil de télécommunications, terrassements en surlargeur GAZ et HTA pour un montant de 34 229,32 € TTC.

• **SIEML – Rénovation de l'éclairage public**

Le Conseil Municipal valide à la majorité des membres présents les travaux de dépannage de l'éclairage public comme énoncé ci-dessous et accepte le versement des fonds de concours en conséquence.

Communes	Numéro devis	Montant HT	Fonds de concours – 75 %
Chaudron en Mauges	218.18.08	15 330,56 €	7 665,28 €
La Chaussaire	218.18.15	3 705,47 €	1 852,74 €
Le Fuilet	218.18.09	46 273,07 €	23 136,54 €
Montrevault	218.18.07	37 951,84 €	18 975,92 €
Le Puiset Doré	218.18.17	52 809,67 €	26 404,84 €
La Salle et Chapelle Aubry	218.18.16	5 676,50 €	2 838,25 €
Saint-Pierre-Montlimart	218.18.06	4 762,81 €	2 381,41 €
Saint Rémy en Mauges	218.18.05.01	25 178,73 €	12 589,37 €
TOTAL		191 688,65 €	95 844,35 €

- RESSOURCES HUMAINES

• **Mise en place et prorogation d'astreintes**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des membres présents de mettre en place les astreintes pour les agents du service assainissement de Montrevault-sur-Èvre et l'agent d'entretien affecté à la salle de la Crémaillère à Chaudron en Mauges.

• **Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire**

Le Conseil Municipal autorise à la majorité des membres présents Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif expérimental de médiation préalable obligatoire, avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire, avant le 1^{er} septembre 2018.

• **Régularisation de montants du Régime Indemnitare**

Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le principe de régularisation, depuis le 1^{er} janvier 2014 et jusqu'à juin 2018, pour les agents dont le régime indemnitaire a été impacté, à tort, à la baisse par l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour un montant total de 81 881,04 €.

• **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, à la majorité, modifie le tableau des effectifs comme suit :

Poste	Grade	Nombre	Durée hebdomadaire de service	Objet	Motif
Surveillant de baignade	Opérateur des Activités Physiques et sportives	2	31/35 ^e	Création	Accroissement saisonnier d'activité (2 mois) à compter du 29 juin 2018.
Chargé(e) de gestion RH	Rédacteur	1	35/35 ^e	Création	Poste permanent à compter du 1 ^{er} septembre 2018
Agent administratif	Adjoint administratif	1	35/35 ^e	Création	Poste permanent à compter du 1 ^{er} juillet 2018
Archiviste	Attaché de conservation du patrimoine	1	35/35 ^e	Création	Accroissement temporaire d'activité (7 semaines) à compter du 2 juillet 2018

Chargé d'Opération Bâtiment	Ingénieur	1	35/35 ^e	Création	Poste permanent à compter du 1 ^{er} septembre 2018
Technicien Voirie Réseaux Divers	Technicien	1	35/35 ^e	Création	Accroissement temporaire d'activité (12 mois) à compter du 27 juin 2018
Agent technique	Adjoint technique	1	35/35 ^e	Création	Accroissement temporaire d'activité (12 mois) à compter du 1 ^{er} juillet 2018
Agent d'entretien	Adjoint technique	1	14/35 ^e	Création	Accroissement temporaire d'activité (12 mois) à compter du 1 ^{er} juillet 2018
Chargé de suivi d'étude d'aménagement	Adjoint administratif	1	35/35 ^e	Création	Accroissement saisonnier d'activité (6 mois) à compter du 21 août 2018
Agent d'entretien	Adjoint technique	1	15/35 ^e	Suppression	Au 1 ^{er} juillet 2018
Agent d'entretien	Adjoint technique	1	11/35 ^e	Création	Poste permanent à compter du 1 ^{er} juillet 2018

- ACHATS

• Validation programme sur travaux Mairie+Bibliothèque/Périscolaire à St Rémy en Mauges

- Le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le programme des travaux consistant à :
- la construction d'un bâtiment mairie annexe / bibliothèque d'une superficie d'environ 200 m² avec des espaces mutualisés,
 - la construction d'un bâtiment périscolaire d'une superficie d'environ 200 m²,
 - arrête l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 700 000 € HT compris dans une enveloppe opération de 833 000 € HT,
 - approuve le financement suivant de l'opération : vente de l'ancienne mairie, recherche de subventions et fonds propres,
 - approuve le lancement d'études en maîtrise d'œuvre externe.

• Validation programme sur travaux Périscolaire/Bibliothèque/Restauration scolaire à La Boissière-sur-Èvre

- Le Conseil Municipal approuve à la majorité le programme des travaux consistant à :
- la réhabilitation/extension d'un bâtiment existant pour accueillir la bibliothèque/périscolaire d'une part et une salle de réfectoire d'autre part avec des espaces mutualisés,
 - arrête l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 350 000 € HT compris dans une enveloppe opération de 416 000 € HT,
 - approuve le financement suivant de l'opération : vente de l'ancienne école, recherche de subventions et fonds propres,
 - approuve le lancement d'études en maîtrise d'oeuvre externe.

- AMÉNAGEMENT

• Vente d'une partie de la parcelle n° AH0644 à St-Pierre-Montlimart

Le Conseil Municipal valide à la majorité la vente d'une partie de la parcelle AH0644 pour une soixantaine de m² à hauteur de 50€/m², conformément à l'avis des Domaines, dont la surface sera précisément définie suite à un bornage, pris en charge par les acquéreurs et il décide également de prévoir un aménagement simple des espaces publics sur les restes de cette parcelle.

• Acquisition de la parcelle n° A1099 à La Boissière sur Èvre

Le Conseil Municipal approuve à la majorité l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée A1099 pour une superficie de 19m² selon le plan de division élaboré par le géomètre expert au prix de 5€/m², soit un montant de 95 €.

• Convention pour échanges de parcelles agricoles à St Rémy en Mauges

Le Conseil Municipal décide à la majorité décide d'approuver la convention tri-partite d'échanges de parcelles agricoles à St Rémy en Mauges concernant une restructuration parcellaire agricole entre agriculteurs pour regrouper des îlots parcellaires et rapprocher des parcelles des sièges d'exploitation, afin de permettre une plus grande efficacité de leur travail.

- ASSAINISSEMENT

• Obligation de contrôle d'assainissement collectif et non-collectif lors de vente ou de raccordement

Le Conseil Municipal décide à la majorité de l'obligation qui est faite à tous demandeurs pour effectuer les contrôles assainissement collectif ou non-collectif par les services de Montrevault-sur-Èvre et précise que le coût facturé aux demandeurs sera déterminé chaque année par la collectivité.

• Constitution d'une servitude de tréfonds pour passage de canalisation des eaux usées/pluviales à Montrevault

Le Conseil Municipal approuve à la majorité l'établissement d'une servitude de passage et de tréfonds conduisant à l'inconstructibilité de 1 m de part et d'autre de la canalisation et l'interdiction d'y faire des affouillements et d'y planter arbres et arbustes sur ce périmètre :

- parcelle AC161 pour les Consorts Sécher,

- parcelle AC164 pour les Consorts Sécher pour 1/3, pour M. et Mme Poupart / Gilbert pour 1/3, et pour M. Poilane pour 1/3.

- ENVIRONNEMENT

• Appel à projets Espaces Naturels Sensibles

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver la réponse à l'appel à projets et d'approuver le dépôt du dossier dans le cadre du plan de gestion départemental si le projet n'est pas retenu au niveau de l'appel à projets.

• Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour étude et travaux d'auto-surveillance sur deux stations d'épuration

Le Conseil Municipal décide à la majorité de demander l'aide financière à l'agence de l'Eau pour une étude et travaux d'auto-surveillance sur les stations d'épuration de Montrevault et de Jousselin à St-Pierre-Montlimart.

- AFFAIRES SCOLAIRES/ENFANCE

• Règlement intérieur des services Affaires Scolaires – Enfance - Jeunesse

Le Conseil Municipal valide à la majorité le règlement intérieur en tenant compte des changements liés à l'arrêt des TAP en septembre 2018 et également lié au fait que la collectivité reprend les services pause méridienne de la Boissière sur Èvre et les périscolaires de la Boissière sur Èvre et de la Salle et Chapelle Aubry.

- CULTURE

• Convention de partenariat Lecture Publique-Écoles-Ludothèque

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver la convention avec les établissements scolaires relative au partenariat avec les bibliothèques du réseau de lecture publique et la ludothèque accueillant régulièrement les écoles.

• Convention avec l'École de Musique du Val d'Èvre

Le Conseil Municipal accepte à la majorité la reconduction de la convention avec l'École de Musique pour une durée de 3 ans renouvelable à l'issue de cette période.

- TOURISME

• Révision des tarifs pour 2019 – Gîtes de la Barbotine au Fuleit

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le tableau de tarification 2019 pour les gîtes de la Barbotine, situés commune déléguée du Fuleit :

LA SEMAINE					
	Très haute saison 27/07 au 17/08	Haute saison 13/07 au 20/07 17/08 au 24/08	Moyenne saison 6/07 au 13/07 20/07 au 27/07 24/08 au 31/08	Basse saison 01/01 au 6/07 31/08 au 31/12	
gîte simple (4/5 personnes)	615 €	535 €	408 €	288 €	
gîte mitoyen (4/6 personnes)	575 €	492 €	368 €	253 €	
LA NUITEE					
01/01 au 6/07 et 31/08 au 31/12			Basse saison	Nuit supplémentaire	TOTAL
Forfait 4 nuits			215 €	34 €	249 €
Forfait 3 nuits			181 €	34 €	215 €
Forfait 2 nuits			147 €	34 €	181 €
Forfait 1 nuit			97 €	50 €	147 €
SEMAINES CONSÉCUTIVES BASSE SAISON					
2 semaines			444 €		
3 semaines			608 €		
4 semaines			715 €		
SEMAINES PROMO COUPLE					
Basse saison			255 €		
MID-WEEK					
Lundi au vendredi			194 €		
EARLY BOOKING					
10% de remise sur séjours d'une semaine min, prises avant le 28/02					
SALLE					
Capacité 50 à 60 personnes assises			250 €		
Location sur 24h avec location de 4 gîtes au minimum					
Demi-journée supplémentaire			125 €		

PRESTATIONS ANNEXES	
TAXE DE SEJOUR ANIMAL	2,40 €
FRAIS DOSSIER < 6 NUITS	8,00 €
FRAIS DOSSIER > 6 NUITS	25,00 €
FORFAIT MENAGE	72,00 €
DRAPS	8,30 €
DRAPS BAIN	3,40 €
SERVIETTES BAIN	2,40 €
FORFAIT KIT SERVIETTES+DRAPS	5,80 €
NUIT STAGIAIRE	42,00 €
NUIT ENFANT	27,00 €
NUIT ADULTES	29,00 €
ANIMATION	2,70 €
VAL D'EVRE 1 NUIT	187,00 €
VAL D'EVRE 2 NUITS	237,00 €

- SPORTS

• Remise en service du pilier du « Petit Anjou » pour la pratique de l'escalade

Le Conseil Municipal décide à la majorité d'approuver la remise en service de la pile du Petit Anjou pour la pratique de l'escalade et d'approuver la mise en place d'une convention avec le club AICMR de St Rémy en Mauges.

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

• Délégation au Maire – Intenter ou défendre les actions en justice au nom de la commune

Le Conseil Municipal décide à la majorité de compléter la délibération n° 2015-020 en date du 15 Décembre 2015 donnant délégations du Conseil Municipal au Maire en y ajoutant l'alinéa 16 des délégations article L.2122-22 du CGCT, soit :

16° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et ce durant la durée du mandat, et précise que Monsieur le Maire devra rendre compte des décisions qu'il aura prises au titre de ces délégations au Conseil Municipal.

Séance levée à 23 heures.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 24 septembre 2018